[illegible]

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO :
FRANCE. . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste
TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09
ANNONCES
Agence MURATET & Cie
8, rue d'Hauteville
TÉL. : NORD 71-11

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME
ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMERO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

A PROPOS
des Femmes Ingénieurs

Lorsqu'un homme veut nous expliquer pour quelles raisons il faut interdire aux femmes une carrière — généralement la carrière exercée par cet homme — il apporte à l'appui de ses dire, deux espèces d'arguments : l'argument pratique et l'argument sentimental.

Nous les retrouvons toujours, immuables, à la base de l'opposition qui se dresse, quand il s'agit de nous ouvrir une carrière où nos aînées n'étaient pas mais où nos filles seront.

Ces arguments devaient fatalement être réédités à propos de la femme-ingénieur, et c'est, sans surprise, que nous les avons relevés dans un article récemment paru (1).

L'argument pratique, c'est d'abord l'encombrement de la carrère, c'est, plus franchement dit, la crainte de la concurrence. Bien que cette raison d'ostracisme ne relève pas d'un idéal de justice très élevé, elle pouvait encore se défendre avant la guerre, mais maintenant, lorsque sont fauchés non seulement nos ingénieurs d'aujourd'hui, mais ceux de demain et même d'après-demain, lorsqu'enfin, au moment où finira la guerre, il nous faudra intensifier la production et gagner la victoire économique, comment craindre de voir les carrières trop encombrées ? Comment ne pas souhaiter avoir pour collègues des femmes françaises plutôt que des hommes étrangers, ce qui ne peut manquer de se produire, notre population ne permettant pas de faire face à tous les besoins d'hommes. Un autre argument pratique est le manque de force de la femme, sa vie physiologique différente de celle de l'homme. Nous ne croyons pas que la femme s'obstine à exercer un métier qui dépasse ses forces matérielles, mais c'est l'expérience seule qui doit l'éloigner de ce métier et non l'interdiction de l'homme. Nous avons vu d'ailleurs, depuis la guerre, des femmes portant des malles, charriant des bagages ; tous les postes d'ingénieurs ne sont pas, à beaucoup près, aussi durs ; mais il est à constater qu'on se préoccupe de nos forces quand il s'agit de carrières pleines d'avenir, et qu'on n'y songe peu lorsqu'on accable la femme sous le travail de l'usine ou de l'atelier.

Si l'auteur reconnaît « que des femmes ont pu, dans certaines conditions remplacer avantageusement des hommes » il se hâte d'ajouter que cela ne doit pas entraîner de généralisations ; il concède que les femmes peuvent contrôler des billets dans une banque, classer des documents dans un ministère etc. ; il leur abandonne généreusement les humbles emplois et les postes subalternes. « N'engageons pas, écrit-il, nos jeunes gens à leur disputer les places modestes qui sont et doivent être faites pour elles seules. »

Voilà qui est franc, au moins : si les femmes se contentent de modestes emplois, aucune objection à faire et les dangers, que le travail féminin faisait courir à la société et à la famille, disparaissent.

Passons à l'argument sentimental : La femme est faite pour être épouse et mère ; la femme-ingénieur n'aura pas d'enfant, elle n'aura pas le temps d'en avoir ; et, avant tout, il faut des enfants.

Nous sommes d'accord : pour l'avenir de notre pays, il faut des enfants, beaucoup d'enfants ; mais il est juste de remarquer que l'abaissement de la natalité dont les effets se font actuellement sentir remonte bien avant l'extension de l'activité féminine, il ne lui est donc pas imputable. Et se préoccupe-t-on de savoir si ces emplois modestes qu'on nous abandonne sont compatibles avec la maternité ? D'ailleurs la guerre pose différemment la question : beaucoup de jeunes filles n'ont pas d'autre désir que d'être épouse et mère, mais hélas ! l'hécatombe de jeunes hommes qui s'accomplit, condamne un grand nombre d'entre elles au célibat. Il y a un peu de cruauté à répéter sans cesse aux jeunes filles qu'elles doivent se marier et avoir des enfants, quand il est certain qu'elles ne pourront se marier toutes. C'est étudier la question sans tenir compte du fait brutal de la guerre, c'est préparer des jeunes filles à devenir des vieilles filles aigries par une vaine attente et inutiles, de toutes manières, à la société.

La repopulation est une question infiniment complexe ; elle s'obtiendra surtout par des mesures protectrices de la première enfance et des familles nombreuses, quant à considérer que toute femme peut aspirer à trouver un compagnon, c'est un leurre et dès lors que la femme doit travailler, de quel droit lui refuser la possibilité de suivre la carrière de son choix ?

Thérèse Casevitz.

---

(1) Femmes-ingénieurs (Abel Backerick), Pages Libres (février 1918) (Grande Revue).

ECHOS

La marraine de l'Amérique.

Emile Hinzelin signale dans un article [illegible] populaire en Alsace un passage d'un [illegible] quatre voyages maritimes d'Améric [illegible] paru tout au début de l'imprimerie à Saint-Dié :

La nouvelle partie du monde, comment [illegible] Amérique ? [illegible] C'est ainsi, ajoute M. [illegible], que l'Amérique a pour marraine la [illegible]

Notes d'Actualité

Sauvons l'enfance

J'ai le poignant chagrin de voir que les avions et le canon ennemis tuent nos petits, même quand ils ne les atteignent point. Rien qu'à la menue pouponnière du Camouflage, une des dernières alertes en obligeant à l'évacuation rapide des bébés vers les sous-sols, a causé des broncho-pneumonies à plusieurs. Et plusieurs mourront sans doute, hélas !... Il en est de même partout et les hôpitaux d'enfants s'emplissent de petites victimes des caves. D'autres sont tendus d'énervement et affaiblis d'insomnies.

Les mères riches emmènent leurs petits vers les régions où ne sonne point d'alerte. Et elles ont grandement raison. Mais les autres ? Celles qui travaillent à Paris et ne peuvent partir ou sont trop pauvres, ou trop peu débrouillardes ? Celles qui n'ont point de parents en province ? Qui s'occupera de leurs enfants ? Je ne demande qu'à le faire. J'en envoie tous les ans se refaire aux champs, je vais recommencer de suite, mais je manque d'argent, d'ailleurs, j'en envoyais 160, je voudrais en envoyer 160.000 !... Je voudrais avancer de quatre mois leur départ. Je voudrais que toutes les œuvres de même objet puissent se hâter pareillement. Je voudrais même que fut organisée un immense et systématique exode, que tout le précieux espoir de notre race fut protégé par ceux qui en ont la charge morale, par les pouvoirs publics, la Ville de Paris, son Conseil Municipal, son Conseil général, le Préfet, les Maires, avec l'aide inépuisablement généreuse des instituteurs de France, avec l'aide des œuvres spécialisées, des provinces épargnées.

Je l'ai demandé, le projet est à l'étude, mais... comme il faut toujours prévoir le cas où l'étude serait inachevée lors de la prochaine visite des hommes gothiques, j'en appelle aux lectrices de *La Française*.

Quelle mère emmenant sa nichée loin des godasses refusera de donner la même joie à une maman pauvre ?

Il ne me faut que 60 francs par enfant pour un mois de libre sommeil. Combien chacune voudra-t-elle en sauver ? Quelle provinciale bien logée voudra en recevoir, gratuitement ou contre rétribution.

Je promets de les choisir après un minutieux examen médical (comme je le fais chaque année pour mon groupe « La Cure d'Air » aux enfants anémiés), de les prendre parmi ceux qui n'ont pas de maladie contagieuse, mais sont les plus fatigués, ceux qui seront peut-être les meilleurs Français de l'avenir, mais que le présent épuise.

D'ailleurs il existe beaucoup d'autres œuvres, je ne préfère pas la mienne ; que chacun donne à celle qu'il connaît. Mais pour Dieu, qu'on se presse !...

Dr Clotilde Mulon.

Le Devoir des Réfugiés volontaires

Nous ne songeons ici nullement à blâmer les Parisiens et les Parisiennes qui ont jugé à propos de s'éloigner de leur ville pour s'installer à la campagne. Tous ceux qu'aucun devoir ne retient à Paris ont raison de le quitter, si réduits que soient les dangers des Gothas ou des « Super-canons ».

Mais la plupart de ces réfugiés volontaires sont des bourgeoises sans profession. Nous disons ici bien haut à toutes celles qui sont valides qu'elles se sont créées, en se mettant à l'abri dans nos provinces, un devoir envers les localités, villes ou villages dont elles vont surcharger la population et augmenter les besoins : le devoir de travailler avec et pour ces populations. Dans les campagnes surtout, elles et leurs enfants en âge de le faire, devront chercher à se rendre utiles aux cultivateurs ; et plus particulièrement aux cultivatrices qui donnent depuis quatre ans un si rude effort.

L'apprentissage des travaux rustiques n'est ni très difficile ni très long Et en s'y entraînant graduellement, les moins préparées en supportent bientôt la fatigue. Nous en avons mille et mille exemples par l'enrôlement des volontaires agricoles en Angleterre. Des parisiennes qui resteraient oisives ou occupées seulement de leur maison en face des paysannes productrices, donneraient à celles-ci le plus démoralisant scandale.

LIVRES NOUVEAUX

La question sexuelle et la femme, par le Dr Toulouse (Charpentier-Fasquelle), prix 3,50.

Du Socialisme au Sacerdoce, par Ilemo Camelli, traduit de l'italien et précédé d'une préface par Maurice Vaussard (Perrin), prix 3,50.

Quelques vérités à répandre, par H. Kervarec, préface de M. Ferrand, inspecteur d'académie à Versailles (Comité de propagande de Seine-et-Oise, Imp. Gutenberg, Versailles), prix 0 fr. 25.

L'apothéose de la France, par Ed. Driault, président du Comité Michelet (Ligue française de l'Enseignement, brochure).

Trois étapes de la brigade des marins, par J. Pinguet (Perrin), prix 3,50.

La Révélation française par Eugène Lévy (Perrin), prix 3,50 (préface d'Ed. Schuré).

Pour toi, patrie ! roman, par Paul Margueritte (Plon-Nourrit), prix 3,50.

Histoire de Gotton Connixloo suivie de l'Oubliée, par Camille Mayran (Plon-Nourrit), prix 3,50.

LISEZ FAITES LIRE
"La Française"

Au Parlement

LA TAXE SUR LES OBJETS DE LUXE

La loi instituant la taxe sur les objets de luxe est votée et paraîtra au *Journal Officiel* le 1er avril 1918.

Comme une loi ne peut-être appliquée que vingt-quatre heure après sa promulgation, c'est seulement le 2 avril qu'elle entrera en vigueur.

La liste des objets soumis à la taxe paraîtra également à l'*Officiel*. Il y aurait sans doute de légères critiques à formuler sur certains points de cette liste ; mais il faut convenir que son élaboration comportait quelques difficultés de détails et l'on doit savoir gré à la commission nommée à cet effet d'avoir fait tous ses efforts pour taxer le luxe sans atteindre le nécessaire.

A *La Française* où l'on préconise le régime des restrictions et des économies, on ne pourra qu'approuver la taxe sur les objets de luxe.

⁂

EN FAVEUR DES EVACUÉS

Tous ceux qui ont assisté au spectacle navrant de l'arrivée des trains d'évacués, tous ceux qui ont été profondément émus en face de ces malheureux arrachés une seconde fois de leurs foyers à peine reconstitués, applaudiront à l'initiative de M. Deguise, député de l'Aisne et de plusieurs de ses collègues tendant à obtenir du Parlement qu'il accorde *sans retard* aux populations évacuées des avances pour la restitution des mobiliers et objets les plus indispensables.

Cette proposition a été renvoyée à la Commission des dommages de guerre qui devra avoir à cœur de l'examiner d'urgence.

⁂

Un projet de loi du gouvernement ayant pour objet d'autoriser des avances à des tiers victimes de calamités publiques, a été adopté sans discussion par la Chambre des Députés.

⁂

DEUX DECRETS

LA LÉGION D'HONNEUR AUX INFIRMIÈRES

Par un décret en date du 11 Mars 1918, la Légion d'honneur *avec traitement* est accordée, durant la durée de la guerre, aux infirmières militaires et aux infirmières de la Croix-Rouge, mobilisées dans les formations sanitaires des armées.

L'attribution de la croix de la Légion d'honneur ne pourra avoir lieu que dans les cas suivants :

1 Perte de la vue ou d'un œil, amputation d'un membre, perte absolue de l'usage d'un membre ou impotence fonctionnelle équivalente à la suite de blessures de guerre ;

⁂

LES FEMMES SECRÉTAIRES DE PARQUET

C'est en Algérie que les femmes seront désormais admises à remplir les fonctions de secrétaires ou sous secrétaires de Parquet ; le décret du 20 mars 1918 spécifie qu'elles devront remplir les conditions de stage prévues et avoir satisfait aux épreuves exigées.

Toutefois leur nombre ne pourra dépasser le quart de l'effectif total de ces fonctionnaires.

Nous avouons ne pas bien comprendre le motif de cette restriction.

M. C.-M.

Préparation d'un numéro spécial
SUR LA PART DES FEMMES
dans l'Œuvre des Restrictions Nationales

APPEL AUX LECTRICES

Notre Ligue de restrictions prépare pour le 30 Avril un numéro de *La Française* spécialement consacré à l'œuvre de restriction. Il y sera étudié les moyens pratiques d'accommoder le mieux possible la vie familiale et les restrictions, tout en observant ces restrictions avec le plus grand respect. Nous serions désireuses de donner à nos lectrices les meilleures formules, les recettes pour savoir se passer de ce qui manque et pour le remplacer ingénieusement et judicieusement. Aussi est-ce à elles que nous nous adressons, leur demandant de collaborer avec nous, afin que toutes bénéficient de ce que l'expérience de chacune lui aura appris. Nous serons très reconnaissantes à toutes les personnes qui voudront nous écrire à ce sujet, en nous fournissant quelque enseignement utile. Nous les prions d'adresser leurs lettres à l'administration de *La Française*, 17, rue de l'Annonciation, en mentionnant sur l'enveloppe : « *Ligue des Restrictions* ».

⁂

Voici les divisions de notre numéro auxquelles devront correspondre les réponses que nous sollicitons :

Ce dont on peut se passer avec avantage.
Ce dont on peut se passer sans inconvénient.
Ce que l'on peut remplacer et par quoi.
Ce que l'on peut récupérer.
Ce que l'on peut [illegible].

DÉFENSE ET PROTECTION
des Travailleuses

Transformation d'une Pâtisserie en Crêmerie chaude

On peut voir, 60, avenue d'Orléans, une petite boutique peinte en vert clair, couleur d'espérance, boutique qui, l'an passé, était une pâtisserie très achalandée. A l'heure actuelle, la Patrie commandent de dire adieu aux babas, aux éclairs et aux tartelettes, quelques personnes ont pensé que les femmes, trop prises par leur travail pour s'occuper elles-mêmes de leur cuisine, seraient heureuses de trouver, matin et soir, des aliments tout préparés. Et certainement beaucoup d'ouvrières, beaucoup de petites rentières seront heureuses de savoir qu'on peut consommer sur place, ou emporter : café, chocolat, potages, œufs, légumes cuits, fruits, confitures, etc... à des prix aussi modérés que possible.

Sous le nom de *Crêmerie chaude*, la petite pâtisserie a inauguré la semaine passée, sa défense contre la vie chère, et cette initiative donne déjà un résultat si appréciable que nous avons à cœur de la signaler, si modeste soit-elle, à l'attention des personnes qu'intéressent la question de l'alimentation des femmes dont les ressources sont limitées.

Les pâtisseries, grandes et petites, abondent ; elles ont à leur disposition des locaux tout organisés pour la cuisine ; elles ont également un personnel qui se trouve actuellement forcément en chômage et qui doit chercher du travail dans des conditions qui ne répondent pas à ses aptitudes. Quels services ne pourrait-on pas rendre, de côté et d'autre, en organisant, et surtout dans les quartiers populeux, des Crêmeries chaudes.

L'éducation du régime végétarien s'y ferait tout naturellement, régime qui tend à devenir obligatoire puisqu'il est question d'instituer des jours sans viande. Il serait bon d'aider ainsi notre population ouvrière à se nourrir sans le bifteck traditionnel, en la mettant à même de constater que les légumes secs, les bons potages, le riz, peuvent fort bien entretenir nos forces vitales jusqu'au jour où un régime aussi sévère cessera de nous être imposé.

Julie Siegfried.

Le procès d'Hélène Brion

Hélène Brion, accusée de propagande défaitiste, a été jugée par le Conseil de guerre de Paris, pendant la dernière semaine de mars. Nous n'avons pas à rendre compte de ce procès que tous nos lecteurs auront suivi dans les journaux quotidiens. Nous empruntons à l'un d'eux, *Paris-Midi*, des lignes dont il accueille le jugement et qui résument, croyons-nous, l'expression générale laissée par les débats :

« La grande ombre du sénateur Bérenger qui rôde quotidiennement au Palais a plané hier dans la salle de la Cour d'Assises où Hélène Brion a été jugée.

« Hélène Brion s'est vue infliger une sanction sévère : trois années de prison, mais elle bénéficie à son tour de la bonté et de la pitié dont elle fut une apôtre toute sa vie. Elle ne fera pas sa peine si sa conduite future ne nécessite pas sa nouvelle comparution devant les juges.

« Rarement décision de justice fut plus équitable. Elle sauvegarde les lois, elle protège la rigueur des textes et en même temps résoud d'une façon humaine les débats de conscience angoissants des magistrats.

« Pouvait-on ne pas condamner Hélène Brion ? Les circonstances actuelles, la répression plus sévère qu'elles exigent, la nécessité de faire un exemple qui, quoique en pense le commissaire du gouvernement, ne peut rester étrangère aux appréciations des juges, rendaient une mesure d'acquittement complet impossible. D'un autre côté, ne fallait-il pas tenir compte des qualités de cœur d'Hélène Brion, de son dévouement à la cause altruiste, de son désintéressement ? La mesure prise donne satisfaction à tous. Le colonel Maritz a conduit ses débats avec la vigueur d'un soldat, avec la volonté d'un patriote, mais aussi avec l'équité, la pitié, l'humanité que nous voulons voir chez tous les magistrats et qui sèment le repentir. »

Ajoutons que l'accusée et les témoins à décharge ont abondamment mis dans ce procès le féminisme en cause. Sachons gré au magistrat qui leur a répondu en le mettant au contraire, nettement hors de cause.

Guerre à l'Alcool

Adhérez, faites adhérer à *L'Alarme*, Adhésion : à partir de 1 franc par an.

Membres ayant droit au vote : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr. (minimum). Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 45 rue Jacob, Paris. Président : M. JEAN FINOT.

L'abondance de l'actualité nous oblige à remettre à un prochain numéro une partie des matières destinées à celui-ci.

Au Congrès annuel de l'U. F. S. F.

28 MARS 1918

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 10 heures 1/2 du matin sous la présidence de Mme de Witt-Schlumberger. La présidente remercie chaleureusement les nombreux groupes de l'Union qui ont envoyé des déléguées et elle félicite celles-ci d'être venues malgré le bombardement et les difficultés des voyages. Nous avons cru ajouta la Présidente, qu'il était de notre devoir de nous réunir malgré les angoisses présentes : c'est dans les moments graves qu'il faut montrer sa fermeté d'âme et affirmer son énergie.

Mme Brunschvieg, lit le rapport moral et le rapport financier qui sont approuvés sans observation. Elle insiste sur la nécessité de faire des sacrifices d'argent si les suffragistes françaises veulent vraiment créer le mouvement nécessaire au succès de la cause. La secrétaire générale fait ensuite un exposé général de l'action des groupes départementaux, action qui peut se résumer ainsi : depuis la guerre tous les efforts s'étaient dirigés vers les œuvres de guerre.

Grâce aux appels réitérés du Comité Central, les groupes ont compris qu'ils devaient reprendre leur vitalité et leur action suffragiste, et ceci dans l'intérêt même du pays. Le Comité Central offre son concours aux groupes et aux délégués pour faciliter l'organisation de conférences et envoyer des conférenciers.

On passe ensuite à l'élection partielle du Comité Central.

Mme Robin-Mathey au nom du Groupe de Lyon et du Groupe d'Annonay demande qu'à l'avenir les noms des candidats au Comité Central soient présentés aux Groupes dans les délais statutaires.

Mme Compain demande que les élections aient lieu désormais aux bulletins secrets et par mandats, comme dans les derniers Congrès. Ces vœux sont adoptés pour le prochain Congrès, et on décide de voter à mains levées pour les présentes élections.

A l'unanimité sont réélus : M. Busquet, Mmes Casevitz, Clement, Compin, Cremnitz, Furstoss Berteau, Max Lazard, Legrand-Falco, Marguerite Martin, Pichon-Landry, de Witt-Schlumberger, membres sortants et Mme J.-F. Raspail, membre nouveau.

Rapport sur le travail des Enfants

Mme Brunschvieg fait ensuite un rapport documenté sur le travail des enfants dans les usines. Après une intéressante discussion à laquelle prirent part Mmes Robin-Mathey, de Lyon ; Mme Masse, de Rouen ; Mme Moreau, etc., les vœux suivant sont adoptés :

Considérant que la guerre a privé notre pays d'un grand nombre d'hommes qui lui apportaient leur force d'intelligence et de production ;

Considérant qu'il importe au premier chef que les jeunes Français soient rendus capables de combler les vides laissés par les travailleurs, que ce serait épuiser la race que d'accepter pour les enfants un travail prématuré, que ce serait compromettre l'avenir que de les empêcher de se développer physiquement, intellectuellement et moralement.

L'U. F. S. F. pour permettre aux enfants de travailler d'une façon profitable, demande au Congrès d'approuver les vœux suivants :

1° Que la période scolaire obligatoire soit prolongée ;

2° Que soit institué immédiatement un enseignement obligatoire pour les adolescents qui se combine avec l'apprentissage, autrement dit, que la loi impose le demi-temps, c'est-à-dire demi-journée pour les heures de travail manuel et demi-journée pour l'enseignement général ou technique ;

3° Que les commissions scolaires soient mises dans l'obligation de fonctionner régulièrement et de signaler aux inspecteurs du travail les infractions relatives à l'emploi des trop jeunes enfants qui fréquentent l'atelier au lieu d'aller à l'école ;

4° Que le travail de nuit soit complètement supprimé pour les adolescents de moins de seize ans et qu'après la guerre, ils le soit d'une façon définitive et sans exception pour ceux de moins de dix-huit ans ;

5° Que la surveillance des adolescents, au-dessous de seize ans soit confiée aux surintendantes d'usines, celles-ci veillant d'accord avec les médecins et les chefs de service, pour que l'embauchage ne se fasse que si les conditions physiques de l'enfant le permettent ;

6° Que pour encourager l'apprentissage, une législation soit créée pour donner des sanctions aux contrats en rendant responsables les chefs d'industrie qui embaucheraient un enfant en cours d'apprentissage.

Que, d'autre part, des bourses soient accordées à des enfants méritants, notamment aux aînés des familles nombreuses, aux enfants des veuves de guerre, etc... pour que ceux-ci ne soient pas forcément voués à un travail sans avenir parce qu'immédiatement rémunéré ;

7° Enfin et surtout, que les travaux de manœuvres ne soient plus confiés aux enfants, mais à des machines ou à des adultes non qualifiés.

Le rapporteur insiste surtout sur l'apprentissage, car il est temps que l'on cesse d'employer l'enfant comme manœuvre. De jour en jour on forme moins d'apprentis parce que les parents veulent que les enfants gagnent de suite, parce que le patron n'est pas encouragé par les lois... et alors les ouvriers qualifiés où les trouverons-nous ? en serons-nous réduits à les faire venir de l'Etranger si nous sommes si peu prévoyants pour l'avenir.

Le Congrès est entièrement d'accord que l'intérêt de tous est dans une bonne organisation du travail manuel se combinant avec l'enseignement post-scolaire.

Le Groupe de Lyon demande d'annexer le vœu suivant pour attirer l'attention publique sur les conditions regrettables faites aux enfants travaillant dans le Commerce.

Considérant qu'un grand nombre d'enfants travaillant dans le commerce ne sont pas soumis aux mêmes limites d'âge que ceux travaillant dans l'industrie ;

Considérant qu'ils ne sont pas soumis à l'inspection du travail ;

Le Congrès de l'U. F. S. F. émet le vœu :

Que les inspecteurs du travail puissent exercer leur contrôle aussi bien dans les établissements commerciaux que dans les établissements industriels adopté à l'unanimité.

La séance est levée à midi.

⁂

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 2 h. 3/4. La présidente fait un exposé des victoires remportées par les femmes Américaines et Anglaises et indique que chez nous aussi, il faut créer cette atmosphère d'enthousiasme qui leur a donné le succès.

Agissons de toutes les manières possibles, car le pays a besoin du suffrage féminin pour se reconstituer sur de meilleures bases.

Ce sera une victoire sans ruine ni larmes, et dont les vaincus mêmes profiteront.

Rapport sur l'Education des Adolescents

Mme Pauline Rebour fait ensuite un rapport très complet sur l'enseignement des adolescents et discute avec force le projet d'enseignement post-scolaire proposé au Parlement. D'intéressantes discussions ont lieu notamment au sujet du personnel chargé de cet enseignement. Y prennent part : Mmes Louise Compain, Kieffer, Ginier, Masse, de Crisenoy, etc., en quelques mots Mme Compain fait connaître l'intéressant projet en voie de réalisation auquel elle se consacre : il consiste à créer dans les campagnes un « Foyer social », qui apporterait à nos concitoyens ruraux des éléments de vie commune, et des forces magnifiques pour leur développement économique, moral et esthétique.

Dans le même ordre d'idée, Mme Compain, appuyé par Mlle Ginier, propose au Congrès d'adopter les termes d'une motion rédigée par la « Ligue d'Education morale ».

Il est dit dans cette motion que l'enseignement post-scolaire doit être moins la suite de l'enseignement donné à l'enfant qu'un développement plus grand de ses facultés, de pensée et d'action. Les heures accordées seraient trop brèves pour donner une véritable instruction générale, mais elle seront fructueuses si on peut les consacrer à faire connaître aux enfants la vie sociale et morale, à développer ses facultés de curiosité, à leur donner le goût de ce qui est noble et beau. Mme Compain demande donc qu'après les cinq vœux proposés par Mme Rebour, on ajoute un sixième vœu qui résumerait l'exposé de son rapport.

Le Congrès approuve les oratrices et les vœux suivants sont adoptés :

VŒUX

Le Congrès de l'U. F. S. F. émet les vœux suivants :

1° Que les périodes d'instruction obligatoire soient de même durée pour les jeunes filles et pour les jeunes gens ;

2° Que les mêmes programmes soient établis : l'enseignement civique, réservé aux hommes par le projet, étant également nécessaire aux femmes, et la famille ayant tout à gagner à ce que les jeunes gens soient instruits des règles d'économie domestique et d'hygiène dont l'étude est, jusqu'à présent, prévue seulement pour les jeunes filles ;

3° Que l'éducation professionnelle de la femme soit organisée comme le sera celle des jeunes gens ;

4° Que des femmes fassent obligatoirement partie des commissions locales, départementales ou nationale qui auraient à organiser l'éducation des adolescents.

Au point de vue général, le Congrès demande :

1° Que l'obligation scolaire devienne enfin une réalité pour tous les enfants à partir de six ans ;

2° Que la période actuelle d'obligation scolaire soit prolongée autant que possible, les programmes étant alors modifiés et complétés dans le sens de l'éducation familiale, de la préparation civique, et de l'enseignement professionnel, une part suffisante étant réservée à l'éducation physique ;

3° Que les instituteurs et institutrices publics qui, sur leur demande, seront chargés de l'enseignement post-scolaire des adolescents forment un personnel spécial dispensé des classes élémentaires ;

Que dans les villes, cet enseignement soit donné plutôt dans des « Maisons sociales » à créer qu'à l'école, par un personnel spécial qui [illegible] l'instituteur ou l'institutrice ;

Que dans les centres ruraux soient créés des [illegible] (foyers des campagnes, maisons du peuple ou autres) dans lesquels l'instituteur pourrait trouver des aides compétents pour la tâche nouvelle qu'on lui destine et qui serait, s'il était seul à l'assumer, aussi écrasante moralement que matériellement impossible ;

4° Que par des leçons précises faites aux adolescents de plus de seize ans, jeunes filles et jeunes gens, on combatte l'idée fausse du [illegible] et de deux morales différentes pour les deux sexes. Que jeunes gens et jeunes filles soient éclairés sur le danger que font courir à la race les maladies vénériennes contre lesquelles, il n'est d'autre protection efficace que la pureté des mœurs ;

5° Que les lois scolaires actuelles et les lois [illegible] soient appliquées dans nos colonies à tous les enfants, d'origine française ou indigène, garçons et filles ;

6° Que dans le texte du projet de loi soumis au Parlement, les expressions langue française, histoire, géographie, instruction civique, soient remplacés par la formule suivante plus large, qui indique les fins éducatives de tout cet enseignement : enseignement social, éducation morale et esthétique.

Le succès de Suffragistes Anglaises

Miss Stephens, fait à la place de Mme Rudler qui n'a pu venir de Londres, un très intéressant exposé sur le succès des femmes anglaises.

Quelles ont été les causes de cette victoire ? Au début, l'action des militantes ; mais c'est surtout le travail des femmes pendant la guerre — et l'union sacrée entre toutes. Toutes les différentes Sociétés se sont unies ; par exemple, la « Catholic women association », la « Women social political union », la « Suffrage Society », la « Conservatior women league », et tant d'autres. Ce qu'on a obtenu ? Le vote pour les conseils municipaux, pour les conseils des comités, et maintenant, pour le Parlement. Mais elles ne sont pas encore éligibles.

Les Sociétés anglaises s'unissent maintenant pour faire l'éducation politique des femmes et pour demaner l'électorat ?

Miss Stephens dit que le Groupe de l'U. F. S. F. de Londres aura beaucoup à faire pour amener au suffragisme les Françaises de Londres qui semblent encore ignorer que certaines Françaises désirent le droit de vote !

Les Suffragistes Américaines

Ensuite Mme Simon a fait un récit extrêmement attachant de son séjour en Amérique. Elle a assisté au Congrès de la « National American women Association ». En Amérique, dans tous les Etats, les femmes ont au moins quelques droits. Dans treize Etats, elles ont des droits complets. Depuis 1878 on avait proposé un amendement à la Constitution, donnant aux femmes dans chaque Etat le droit de suffrage. Cet amendement vient d'être adopté par la Chambre. C'est surtout dans les Etats du Sud qu'elles ont à faire campagne maintenant. Leur dernière victoire a été remportée dans l'Etat de New-York.

Au Congrès, assistaient des milliers de personnes. Il a duré cinq jours. Il y avait des délégués de tous les Etats arrivés là après plusieurs jours de voyge. Le soir, on faisait des conférences. Il y avait des ministres, des secrétaires d'Etat : Baker, la fille du président Wilson, etc., ont parlé.

Cette Association est admirablement organisée. A Washington il y a une « maison du suffrage », élégante et hospitalière. Quand les femmes auront obtenu ce qu'elles veulent, elles formeront des électrices. Elles trouvent de l'argent, aussi bien pour la propagande que pour les œuvres.

Et Mme Simon nous a avoué que lorsque les femmes si énergiques, si bien organisées, si actives, lui ont demandé quels étaient les progrès que la cause avait fait en France, elle a hésité à leur répondre, trouvant nos efforts bien petits à côté des leurs.

Communications diverses

La secrétaire générale lit ensuite diverses communications :

1° **Protestation du Groupe de Versailles à propos du traitement des femmes employées aux finances** (proposition de loi actuellement déposée), hommes et femmes débutent comme **Commis ordinaires** à 1.800, puis avancent progressivement à 2.000, 2.200, 2.400 fr.

Là les femmes **s'arrêtent** et ne peuvent continuer, tandis que les hommes deviennent **Commis Principaux** à 3.300, 3.600, 4.000, 4.300 fr., puis sous-chefs de bureau au concours, de 5.400 à 10.000 fr., percepteurs à 12.000 fr. et trésoriers-payeurs jusqu'à 20.000 francs.

Le Congrès décide de protester auprès des auteurs de la proposition (Brousse-Bedouce, Dubars, Fresnay) ainsi qu'auprès de notre ami Louis Marin, rapporteur du budget des finances ;

2° **Protestation des employées des Centraux téléphoniques de Paris.**

La Présidente de l'U. F. S. F. a reçu la lettre suivante :

« Au nom des femmes, ces éternelles opprimées, et par surcroît, des téléphonistes, dont le labeur écrasant est universellement connu, nous nous adressons à vous, qui faites appel à l'Œuvre pour le suffrage des Femmes, pour les défendre contre une nouvelle emprise masculine.

Voici les faits : avant la guerre il y avait dans les centraux téléphoniques, des hommes qui assuraient le service de nuit, et tenaient certains services d'écriture.

La guerre se prolongeant, on a dû, prélever le personnel masculin des bureaux téléphoniques, où, sa présence n'était pas reconnue indispensable. On a fait appel aux femmes pour les remplacer, et elles se sont acquittées de leurs nouvelles fonctions à la satisfaction, à la fois du public, et de l'Administration.

Tout allait donc bien.

Mais les messieurs ne se trouvant pas assez bien dans les services que l'Administration leur avait désignés, ont fait de multiples démarches pour se faire réintégrer au téléphone, [illegible]

[illegible] à qui la guerre n'a [illegible] se... En cela, ils n'en veulent pas ; ils l'ont refusé. A noter que sur trois jours par semaine, ils ont une journée libre, ce qui ne fait que huit heures de service en tout.

Pourquoi ne veulent-ils pas faire de téléphone ? Parce qu'ils trouvent que c'est trop dur, et dès lors, ils trouvent naturel que les femmes s'en acquittent, alors qu'eux, les plus forts, les mieux payés, s'emparent des services d'écriture, que depuis leur départ, on réservait aux employées malades, exténuées par de longues années de service.

Ici, ce n'est plus la formule de « à travail égal, salaire égal ». Le traitement maxima des commis est 3.600 fr., et celui d'une employée 2.500 francs.

Quant à la force, cela ne se discute pas, puisque c'est l'argument capital des hommes pour nous prouver que cette infériorité nous rend inaptes au suffrage féminin.

J'espère, Madame la Présidente, que ce simple exposé suffira pour vous faire comprendre notre indignation contre ces embusqués, dépourvus de toute dignité, et toujours à la recherche d'un nouveau filon.

Les Employées des Centraux téléphoniques de Paris.

Paris, le 22 mars 1918.

Le Congrès décide de faire connaître ces faits et d'attirer sur eux l'attention de l'Administration supérieure.

Vœux divers

A propos des vœux à émettre sur la question du suffrage, Mlle Jeanne Mélin propose :

1° Que le vote intégral immédiat soit mis à l'étude dans les groupes de l'U. F. S. F. La Présidente répond à ce sujet que nos statuts même nous obligent à demander le suffrage tel qu'il est accordé aux hommes et que la question n'a donc pas lieu d'être mise à l'étude ;

2° Qu'un Congrès extraordinaire soit tenu à l'époque de la présentation du projet de loi sur le suffrage des femmes à la Chambre des députés. Adopté.

Mme Robert Crémieux demande qu'on se décide enfin à entreprendre avec énergie une campagne logique, précise, déterminante, dans le genre de celles qui ont eu lieu en Amérique et en Angleterre, pour l'obtention du suffrage féminin.

Mme Brunschvicg approuve Mme Crémieux et compte sur son concours pour intensifier le mouvement suffragiste en France : il faut des énergies comme la sienne pour réussir.

Le Groupe des Basses-Pyrénées demande : qu'on mette dans chaque canton une déléguée chargée de la propagande et capables de répandre des tracts, statuts et feuilles de souscription.

L'Assemblée approuve et souhaite que ceci puisse se faire dans tous les départements.

Les Basses-Pyrénées proposent aussi qu'on envoie aux parlementaires et aux conseillers municipaux et généraux des questionnaires relatifs au suffrage.

La secrétaire générale demande que ceci soit remis à une date ultérieure, car une lettre va être envoyée incessament à tous les députés pour leur demander d'adhérer au Groupe des droits de la femme dont M. J. Siegfried est le Président.

Mme le Dr Mulon voudrait qu'on étudie dans un prochain Congrès la restriction du suffrage universel pour incapacité civique ou autres.

Le Congrès pense que nous devons d'abord obtenir le suffrage comme les hommes et que nous verrons ensuite s'il y a lieu de le réduire.

A propos du prochain Congrès, le Comité Central fait part de l'invitation du Groupe de Lyon pour qu'en 1919 nous nous réunissions à Lyon. Le Congrès remercie le Groupe et la proposition est adoptée à l'unanimité.

L'enquête sur le suffrage des femmes dans les milieux ouvriers qui n'avait pas été assez préparée pour faire un rapport général complet cette année, est remise pour le Congrès de Lyon.

Le **Comité Central invite dès maintenant tous les groupes à commencer leur enquête pour qu'elle soit terminée le 15 janvier** prochain, et que le rapporteur général ait le temps de faire un rapport sérieux. Ce sera une excellente occasion pour nos groupes d'entrer en rapport avec les syndicats et Bourses du Travil, et ils pourront en profiter pour proposer là des conférences et des distributions de tracts.

Mme Robin-Mathey, de Lyon, lit une protestation d'Annonay qui désirerait que le Comité Central consulte les groupes avant de répondre aux questions internationales. La secrétaire générale répond que ceci n'est pas possible. Le Comité Central doit répondre d'urgence : il est constitué pour parler au nom de l'Union. Comme il fait toujours connaître son action, les Groupes peuvent lui faire leurs observations sur ses actes au Congrès suivant et faire voter des motions d'ordre général et des indications pour l'avenir, mais c'est cela seulement que les Groupes peuvent demander.

Le Congrès approuve cette façon de voir.

La Présidente lit une intéressante communication du Syndicat de l'Aiguille de Rouen à propos de la lutte anti-alcoolique.

L'Union s'y associera, comme à celle de tous les groupements travaillant dans ce sens, notamment à celles de **l'Union des Françaises contre l'alcool**, que préside Mme Fallot-Matter.

Mme Brunschvicg demande à Mme J.-F. Raspail, d'expliquer aux Groupes son intéressante initiative et de faire connaître son programme d'Education Municipale afin que dans toutes les villes on puisse préparer des conférences analogues.

La séance du Congrès est close à 18 heures.

M. G. B.

LES FEMMES AU CONSEIL SUPÉRIEUR des Pupilles de la Nation

Les quatre-vingt-dix-neuf hommes élus pour former le Conseil Supérieur des Pupilles de la Nation, ont selon la loi choisi pour collaborer avec eux douze femmes qui se soient signalées par leur dévouement et leur compétence dans l'assistance aux enfants. Ce sont : Mmes Jules Siegfried, sœur Milcent, Mmes Goulon, Lyon, Sibiotey, Brunot, Chaptal, Chocarne, Maugis, Gillet-Motte, Lejeune, de Las Cases.

Les élections pour l'office départemental de la Seine ont eu lieu Dimanche dernier. Les candidates étaient Mmes Mériot-Thibault et Rombouville.

ACTIVITÉ FEMININE A L'ETRANGER

ANGLETERRE

La politique des électrices. — Le Woman's party (ancienne Société des suffragettes, à la tête de laquelle sont Mrs Pankhurst et Miss Christabel), adresse aux femmes des pays alliés un manifeste où elles s'engagent à employer leur pouvoir politique récemment acquis à soutenir la cause des alliés jusqu'à la victoire complète : « Nous savons que la paix future, la réforme sociale, la liberté de l'âme humaine dépendent absolument de la ruine du matérialisme et de la barbarie représentés par les coalisés germaniques. » Elles assurent de leur fidélité la Serbie, la Belgique, la Grèce de Venizelos, les Tchéco-Slovaques, les Polonais, les Italiens et les Roumains qui souffrent sous le joug austro-hongrois. « Quant à la France, qui est pour nous, comme pour toute l'humanité civilisée, une seconde patrie, nous lui jurons un amour et un dévouement immortels, et lui exprimons notre vénération pour le sacrifice chevaleresque et sublime qu'elle a fit depuis le début de la guerre. Nous considérons la reconquête et la restitution à la France de l'Alsace-Lorraine comme un but de guerre de premier ordre, vers lequel nous ferons tendre sans cesse et sans défaillanc notre volonté de citoyennes. Nous la soutiendrons aussi dans toutes les demandes qu'elle pourra formuler pour se défendre contre une autre invasion de hordes germaines, car nous avons une foi implicite en la sagesse, la prévoyance et l'élévation de principes du peuple de France. »

Suivent des protestations de sympathie à chacune des autres nations alliées.

Une femme préside un conseil. — Pour la première fois, une femme, Mrs Katherine Wallas, est nommée présidente du Conseil de Comité à Londres.

INDE

Les dames qui font partie du Conseil de l'Université des femmes de l'Inde ont demandé à M. Montagne, l'autorisation de lui envoyer une délégation pour lui présenter les vœux des femmes. Elles réclament entre autres l'instruction primaire gratuite et obligatoire pour les enfants des deux sexes, la suppression de toute inégalité dans l'éducation des jeunes filles et des garçons (il y a actuellement dix fois plus de jeunes gens que de jeunes filles dans les écoles, ce qui tient des entraves apportées à ces dernières), et l'augmentation du nombre d'universités médicales pour les femmes, avec des cours de maternité, dans le but de diminuer le taux très élevé de la mortalité parmi les jeunes femmes mariées et les enfants, et d'améliorer la santé nationale.

ITALIE

La Présidence du Comité pour le Suffrage des Femmes à Turin a pris connaissance de la déclaration féministe des femmes anglaises, dont nous parlons plus haut et à laquelle elle répond dans les termes suivants :

« C'est avec la plus grande émotion que nous avons lu la déclaration si noble et si résolue que vous avez envoyée aux nations alliées et qui est le premier geste des Anglaises après la conquête du droit électoral.

« Vous vous engagez à user de votre pouvoir pour assurer la complète victoire finale sur l'Allemagne, c'est-à-dire la défaite de la barbarie et du matérialisme représentés par les teutons alliés.

« Vous vous proposez un remaniement de la carte d'Europe, qui consacre la libération des nationalités opprimées par le joug étranger et qui réduise au plus juste point leurs ressources militaires et financières, afin de rendre impossible qu'une autre guerre puisse éclater avec une chance quelconque de succès pour les Etats allemands.

« Enfin, vous jurez fidélité jusqu'à la mort aux petites nations qui ont été assaillies si sauvagement et si terriblement opprimées par l'ennemi.

« Ces sentiments généreux sont bien ceux qui honorent et honoreront toujours notre cause féministe, et ce sont bien là les paroles vaillantes que nous attendions de vous !

« Nous, vos sœurs mineurs, qui, à cause des lois odieuses, des coutumes, des préjugés, ne voyons pas encore reconnus nos droits civils et politiques, nous qui réclamons depuis si longtemps notre liberté, nous qui cherchons en attendant à faire tout notre possible, soit pour la mériter, soit pour en faire après le meilleur usage.

« En accueillant votre salut, nous vous exprimons toute notre sincère admiration et notre fervente reconnaissance.

« Quoique convaincues que les vérités fondamentales sur lesquelles s'appuie la grande cause féministe, finiront un jour par triompher, il nous importe de hâter le moment de cette réalisation.

« Nous sommes sûres que vous nous aiderez, et que vous profiterez de cette grande occasion pour élever la voix en notre faveur.

« Dites donc avec votre éloquence magnifique et émouvante, dites bien aux Gouvernements de toutes les Nations alliées contre l'ennemi barbare, que leur victoire même serait inefficace si elle ne reconnaissait pas en même temps la pleine liberté civile et politique des femmes, de celles qui n'épargnent pas les sacrifices pour le triomphe du droit.

« De cette façon il n'y aura plus d'oppression dans les Etats-Unis du monde, quand tous les droits des hommes et des femmes seront reconnus dans la vie, quand les femmes auront aussi dans la loi la place qu'elles ont dans le droit, et le véritable esprit de justice marchera à la tête des nations.

« Sœurs anglaises, accomplissez votre œuvre.

« Hâtez aussi l'heure de notre liberté.

« Nous attendons de vous la déclaration solennelle des droits de la femme. Votre magnifique début dans la vie politique nous apparaît comme l'œuvre brillante de nos légitimes revendications.

« Sœurs anglaises, préparatrices de l'avenir, la tâche de la femme nouvelle dans l'humanité nouvelle sera grande.

La Présidente du Comité de Turin,
Maria Pastore-Mucchi. »

SUISSE

L'Union des femmes de Genève vient de décider la réorganisation d'un bureau de placement féminin gratuit qui [illegible] offres et demandes pour les emplois de [illegible]trices, dames de compagnie, secrétaires privées, secrétaires d'œuvres, institutrices, copistes, traductrices, dactylographes, brodeuses, etc. Le Bureau de l'Union, administré par une Commission spéciale, se mettra en rapports avec les principaux bureaux de placement de la ville. C'est là une intelligente initiative d'entr'aide féminine.

BELGIQUE

L'auteur anonyme du livre intitulé **Dans la géole bruxelloise** dont nous avons parlé dans le numéro du 2 mars à la chronique des livres, nous signale le rôle généreux joué par Mme Jane Bigode, fondatrice de l'Union patriotique des femmes belges. Cette Société, fondée le 8 août 1914, a pris depuis lors une grande extension et déploie une admirable activité. Elle a obtenu le concours de la **Commission for relief** américaine et du **Comité de Secours national**.

SUEDE

Le roi de Suède a promis dans son discours d'ouverture de présenter un projet de loi de Suffrage féminin ; si l'on parvient à vaincre l'opposition de la Chambre haute, le but final sera promptement atteint.

HOLLANDE

L'Association pour le Suffrage des femmes s'est réunie à La Haye, le 28 janvier et a voté un appel à la nation pour que soit élu un Gouvernement qui accorde aux femmes les droits politiques.

Conférences d'Education Municipale

Par décision du Préfet de police en date du 4 avril, les réunions sont interdites, en conséquence l'Union Fraternelle des Femmes *se voit dans l'obligation d'ajourner la suite de ses conférences. Elle espère pouvoir en octobre prochain poursuivre ses travaux. Elle remercie le public d'avoir suivi les sept premières séances, elle est très touchée des témoignages de sympathie, des marques d'encouragement qui lui ont été prodiguées.*

Les conférences qui seront éditées seront annoncées dans La Française.

♣

La sixième Conférence de l'**Union fraternelle des femmes** a eu lieu le 17 mars sous la présidence de **M. Maurice Viollette**, député, ancien ministre.

Mme Léon Philippe, vice-présidente de l'U. F. S. F. parle de la nécessité des groupements féminins pour activer le triomphe des idées L'union fait la force, surtout en matière de féminisme et pour rallier les timorées, les indifférentes, les hostiles même, il faut user d'éloquence, de diplomatie, prêcher d'exemple.

Mme Reboux brosse un saisissant tableau de la vie aux pays envahis. La cruauté, la lâcheté, la duplicité, l'hypocrisie de nos ennemis font des heures douloureuses, de toutes les heures du jour et de la nuit. L'auditoire tressaille d'horreur, s'indigne, s'apitoie... et la parole vibrante tinte plus claire et plus haute quand elle affirme la foi des martyrs dans la victoire libératrice.

M. Forestier avait à traiter de l'assainissement et de l'embellissement de sa Cité, des promenades, jardins, terrains de jeux, etc., Il l'a fait avec science et humour. La Cité idéale où il conduit le public fidèle, vaut la peine d'être vue. Quel plan admirable ! Voilà la ville industrielle, la ville commerçante, la ville de pensée et d'études, voici les écoles, les jardins d'enfants, les terrains de sport, les piscines, voici les îlots de verdure, les maisons-jardins, tout est propre, hygiénique, sain et joli.

M. Forestier qui a beucoup voyagé, beaucoup étudié, beaucoup comparé, nous montre en projections lumineuses des plans de villes dus à son talent, qui font de sa cité idéale, une réalité et non une chimère. D'autres vues incitent les Français à imiter les Américains et les Anglais créateurs de villes-modèles.

M. Viollette après avoir remercié les orateurs avec beaucoup de bonne grâce et de tact, félicite M. Forestier de sa très intéressante conférence. Pour lui, il admire certes ces cités parfaites, mais il garde un faible pour les villes françaises où tant d'imprévu se mêle à tant de souvenirs et à tant de charme vieillot. Cependant il sait que l'édilité est maîtresse dans la propreté, le confortable d'une ville, il démontre clairement que même en matière de travaux publics le rôle de la femme est d'importance. Le maire-député est fort applaudi, chaleureusement remercié. Mais la Présidente de l'U. F. F., Mme François Raspail, prenant prétexte de quelques paroles de M. Viollette, l'engage à se faire inscrire au Groupe parlementaire des droits de la Femme que préside M. Jules Siegfried ; elle le prie de se faire l'apôtre du suffrage, et d'inviter ses collègues à accorder aux femmes les droits qu'elles réclament.

M. Viollette promet d'être l'avocat dévoué d'une si bonne cause.

Mme Louise Cruppi empêchée s'était excusée.

24 mars. — Le kolossal canon n'a pas empêché les fidèles de l'U. F. D. F. de venir entendre l'ardente parole de Mme Avril de Sainte-Croix.

M. Rosny souffrant s'était excusé, Mme Jules Siegfried, la dévouée présidente du C. N. F. F. prend le fauteuil.

Mme Hammer souffrante avait dépêché ses regrets de ne pouvoir assister à cette séance.

M. Léon Frapié avait à parler de la bonne influence que les femmes pouvaient avoir sur les mœurs. L'écrivain, le philosophe, qu'est M. Frapié a démontré une fois de plus que la plus fine sensibilité, la plus tendre pitié étaient aussi apanages masculins. Nous publierons ici ce beau morceau de littérature.

Mme Avril de Sainte-Croix avec la réforme du Régime des mœurs fait le procès de la Réglementation basée sur un édit de Charlemagne exhumé par Napoléon qui ne s'embarrassait ni de Droit ni de Justice quand un intérêt était en jeu. Et voilà pourquoi la Révolution française ayant déclaré libres toutes les personnes humaines, l'Empire décréta que l'esclavage était rétabli pour une catégorie d'êtres humains. Les deuxième et troisième républiques avalisèrent la signature de l'empereur misogyne et la France, mère de toutes les libertés, déconcerte les peuples moins libéraux chez qui la loi est la même pour tous. La distinguée présidente de la Commission *internationale pour la répression de la traite des blanches*, n'a pas de peine à démontrer que ni l'ordre moral ni l'ordre public, ni l'hygiène sociale ne seraient en danger, si la réglementation était abolie. Dans les pays étrangers où le droit commun régit la prostitution, la morale ne perd rien à être privé des chasseresses munies d'un permis en règle — ce qui les rend hardies — ni de ces maisons Tellier que les adolescents guettent avec quelle curiosité malsaine. La courbe des maladies vénériennes est ascendante dans les pays réglementés, descendante dans les pays libres.

La parole de l'éloquente conférencière flétrit les scandales récents qui ont éclaté dans certaines villes françaises et nous ont valu de sévères mais justes critiques d'outre-mer.

Elle fait des vœux pour que les commissions administratives, les assemblées délibérantes accueillent les femmes compétentes qui, traitant avec les hommes ces questions délicates apporteront dans la discussion une dignité, un tact, qu'on n'y rencontre pas toujours. L'esprit de bonté, la pitié qui incline la femme pure à l'indulgence, aideront à résoudre ce problème jusqu'alors insoluble pour la seule omniscience masculine : « L'abolition de la réglementation de la prostitution. L'égalité de morale pour les deux sexes ».

Mme Jules Siegfried a remercié et félicité M. Léon Frapié et Mme Avril de Sainte-Croix et l'assemblée fait des vœux pour le rétablissement de Mme Hamner.

Carrières Féminines

INSTITUTRICES FRANÇAISES A L'ETRANGER

La Française a déjà signalé à plusieurs reprises l'intéressant effort de la Société d'éducation franco-anglaises. Nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir que cette modeste société s'est développée silencieusement et a continué avec succès sa bonne et saine besogne. Même son ambition grandit, mais sans dépasser les limites de bon sens pratique et de simplicité qui l'ont caractérisée dès sa fondation. Le but est triple. Il s'agit : 1° de former de bonnes institutrices libres françaises pour les pays de langue anglaise ; 2° de placer ces institutrices dans des situations avantageuses et de sauvegarder leurs intérêts ; 3° Enfin de grouper en vue de la compréhension mutuelle et des échanges profitables d'idées, des éducatrices anglaises et françaises.

Formation pédagogique des institutrices. — Les Françaises, avant la guerre, s'expatriaient fort peu et n'étaient pas très recherchées comme éducatrices. On leur préférait les Allemandes. Cela venait sans doute en partie de la réclame faite, à des fins louches, autour des anges gardiens ; mais il faut avouer que cela venait aussi d'une certaine insuffisance non pas en instruction (les jeunes filles françaises sont généralement plus instruites que les Allemandes et les Anglaises de même âge et de même condition) mais en pédagogie. Une jeune fille qui se présentait pour occuper un emploi de gouvernante en Angleterre, et à qui l'on demandait si elle connaissait les méthodes des jardins d'enfants répondit : « J'ai fait beaucoup de botanique ». Beaucoup de jeunes filles s'imaginent qu'il suffit de savoir pour enseigner et que l'enseignement constitue toute l'éducation ; elles n'ont pas l'idée de l'étude compliquée et minutieuse du caractère de l'enfant, de la recherche de la meilleure méthode à adopter, variable et modifiable suivant chaque élève. L'expérience peut remédier à ce manque de science pédagogique (tandis que le contraire n'est pas vrai) : mais l'expérience ne s'acquiert qu'en beaucoup de temps, et aux dépens de l'institutrice, et des élèves ; ajoutons, dans le cas spécial des Françaises placées à l'étranger, aux dépens même de la France.

Donner à des jeunes filles instruites les connaissances professionnelles nécessaires pour qu'elles soient appréciées comme éducatrices, est donc une œuvre patriotique, puisqu'elle contribuera à propager notre culture. Des cours ont lieu les 3e et 4e jeudis de chaque mois de 2 h. 30 à 3 h. 30 sur les méthodes modernes d'éducation. Il importe de connaître le plus possible de méthodes, anciennes et nouvelles, afin de pouvoir choisir celle qui convient le mieux à l'élève particulier que l'on a à diriger. Voici les sujets qui ont déjà été traités dans ces cours en 1917-1918 :

La première leçon. — L'enseignement du vocabulaire. L'enseignement de l'écriture. L'enseignement de la lecture. Les différents types d'enfants. La volonté chez l'enfant. L'attention chez l'enfant.

La bibliothèque de la Société commence à être bien fournie de livres pédagogiques.

Intérêts professionnels. — La Société des Educatrices franco-anglaises s'est adjoint un bureau de placement gratuit, qui centralise les offres et les demandes. Elle a fixé un minimum de salaire pour les institutrices, déterminé les conditions dans lesquelles doivent être données les vacances et signifiés les congés. D'autres avantages seront assurés aux institutrices qui iront se placer à l'étranger. La société les guide, les soutient soit pour la défense de leurs intérêts, soit pour la solution des difficultés qu'elles pourraient rencontrer.

Réunions franco-anglaises. — Les membres de la Société se réunissent tous les deuxième jeudi du mois et discutent sur les questions d'enseignement et d'éducation. En ce moment, la conversation porte sur l'application de la méthode Montessori à l'enseignement des langues vivantes. Les Anglaises et les Françaises apportent chacune leur manière de voir différentes moins en raison de la nationalité que des habitudes ; elles apportent aussi chacune leurs qualités propres dans les débats, qui sont toujours animés, aimables et gais ; et l'on doit souhaiter que ces échanges se multiplient, car les caractères anglo-saxon et latin se complètent heureusement l'un par l'autre, et ne peuvent que gagner à s'influencer mutuellement.

A. R.

Nous prions nos lecteurs de vouloir bien noter que notre Numéro 145 est épuisé.

COURRIER DES LECTEURS

Mme Luce. — Les numéros que vous avez demandés et dont facture vous a été expédiés le 4 mars, ainsi que l'attestent nos livres. Nous vous accusons bonne réception de 0,75 en timbres-postes et vous remercions.

Mlle Roviga. — Le prix actuel de « Le Féminisme », par Mme Avril de Sainte-Croix est de 3 francs. Remerciements.

Mme Gylstorff (Copenhague). — Merci de vos intéressants renseignements qui seront publiés.

Mme Gasquet. — Encore merci, et félicitations.

Mme Salvemini. — Nous répondrons par article à votre intéressante lettre.

Mme Sendret. — La fabrication et la vente des pâtes sont actuellement réglementées par l'Etat ; la fabrication en est extrêmement réduite et la fabrique dont on nous avait parlé est fermée ? Adressez-vous à la maison Bignon-Pariani pour qu'elle inscrive votre commande si une nouvelle répartition non prévue encore est faite aux détaillants.

M. F. Gache. — Nous publierons votre appel aux soldats pour la fête des mères que nous avons annoncée déjà vous l'avez vu.

Mme de Crisenoy. — Votre réponse à Je Pain paraîtra.

PETITES ANNONCES

ON CEDERAIT à l'amiable, ensemble ou séparément une collection de documents, livres, brochures, journaux, etc.., sur le Féminisme. Ecrire à Mme Léopold-Lacour, rue de Montenotte, 9, Paris (XVIIe).

SOCIETE GENERALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société Anonyme — Capitale : 500 Millions
Assemblée générale annuelle
du 25 mars 1918

Dans son rapport aux actionnaires de la SOCIETE GENERALE, réunis hier en Assemblée Générale, le Conseil indique d'abord que désireux de contribuer le plus largement possible au développement du commerce extérieur de la France, il a continué dans cette direction, par des ententes avec d'importantes institutions américaines, par les liens étroits établis avec la Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud, par la création de la Banque Française du Chili, des résultats intéressants faisant bien augurer de l'avenir. A l'intérieur la reprise des affaires s'est manifestée par l'augmentation des opérations d'escompte et la diminution constante du chiffre des risques moratoriés.

Le rapport énumère les affaires d'intérêt général et régional auxquelles la SOCIETE GENERALE a prêté son concours soit sous forme d'opérations d'émission, soit en participant à des crédits ouverts à l'Etat Français dans divers pays neutres. Les souscriptions à l'EMPRUNT NATIONAL 4 0/0 faites par l'intermédiaire de l'Etablissement ont atteint le chiffre de 1 MILLIARD 30 MILLIONS en Capital, dépassant 41 MILLIONS de RENTE.

D'autre part la réorganisation des diverses affaires intéressant la clientèle a suivi un cours généralement favorable. C'est ainsi que les accords récemment intervenus entre le Brésil et la France auront, entre autres heureux résultats, celui de permettre à plusieurs des entreprises françaises du Brésil de payer leurs coupons échus et de régler ainsi leur situation vis-à-vis de leurs obligataires.

Le résultat de l'exercice assez satisfaisant, l'aurait été bien davantage si l'augmentation des bénéfices n'avait été compensé dans une large mesure par l'accroissement des dépenses du personnel.

Par suite de la hausse générale des salaires, il a été nécessaire de réaliser, comme dans les autres industries et dans les administrations publiques, en faveur du personnel, d'importantes améliorations, soit sous forme d'augmentation de traitements, soit sous forme d'indemnités temporaires de cherté de vie. En outre, le Conseil a cherché à reconnître le dévouement et le zèle de ses agents par d'autres mesures telles que allocations spéciales pour charges de famille, congés payés, création d'une coopérative de consommation.

Après avoir rendu hommage à la mémoire de M.M. BLEUZE & MINVIELLE, directeurs au siège, tous deux décédés au cours de l'exercice, le Rapport exprime les regrets de la démission de M.M. DEFONTAINE & WAGNER et demande aux actionnaires de ratifier l'entrée dans le Conseil de plusieurs représentants de la grande industrie, M.M. DUJARDIN-BEAUMETZ, DUPUIS, Edouard GOUIN et NICOU.

Sur le produit net de l'exercice qui s'est élevé à Frs : 12,798.000, — le Conseil a proposé de prélever 12.500.000 pour servir aux actions un intérêt de 5 0/0 à raison de Fr. 12,50 par titre, sous déduction des impôts.

Les Censeurs Commissaires se sont entièrement associés aux propositions du Conseil, donnant notamment leur pleine adhésion à la proposition ayant pour objet une répartition de 5 0/0.

L'Assemblée a fait un excellent accueil aux déclarations du Conseil et a voté à l'unanimité toutes les résolutions présentées.

La gérante : Jane M

Imp. des Arts (F. Vayssié, dir.), 11,

ECOLE ROY

rue Lagrange
PARIS (Ve)

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir. — Envoi du Programme FRA
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ, COMMERCE, LANGU

Préparation spéciale [illegible] Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de [illegible] Cours GRATUITS et [illegible] — Cours par Correspondance.

PLACEMENT GRATUIT DES ÉLÈVES